

Délibération N° DE_2025_087

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - Budget Général SALMIECH 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal

que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget général de l'exercice 2025, sont insuffisants pour 86.35€ à l'opération 129,

qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
21538 - 129	Autres réseaux	0	100
2131 - 11	Bâtiments publics	0	-100
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance



DE_2025_087